

les seuls cousins qu'on lui connaît. Le cousin laïque ne douta pas un seul instant que l'aubaine ne fut tout entière pour lui. Son frère ne voudrait rien ou presque rien des cent mille francs puisqu'il avait fait vœu de pauvreté.

C'est avec ce doux espoir que Victor se rendit au couvent de St-R.

Le père X... commença d'abord par s'informer de la façon dont était mort son parent. Victor lui apprit qu'il avait fait une fin chrétienne et reçu tous les sacrements de la sainte Eglise.

Je cite textuellement.

Ces mots: *fin chrétienne, sacrements de la sainte Eglise* écorchaient un peu la bouche de M. X... Mais quoi! on est obligé de parler le langage de ceux à qui l'on s'adresse. Faut-il froisser et blâmer un homme au moment où il vous fait cadeau de cinquante mille francs?

—Je célébrerai demain la messe pour le repos de l'âme de notre parent, dit le jésuite à son frère, j'espère que tu voudras y assister.

—En doutes-tu?

Et Victor X... assista à la messe. Il y avait cinq ou six ans que cela ne lui était arrivé.

Ce pieux devoir rempli, on causa affaires.

La succession se composait d'un immeuble de cinquante mille francs et de rentes sur l'Etat d'égal valeur.

—Je prendrai, si tu veux, les titres de rentes, dit le jésuite.

—Hein? tu dis? s'écria l'héritier laïque.

—Que je prendrai de préférence les valeurs.

—Je croyais, j'avais compris... mais mon frère, tu as fait vœu de pauvreté.

—Tu sais bien que la loi civile ne reconnaît pas ce vœu-là.

—Sans doute, sans doute, mais tu n'en es pas moins religieux.

—Pas au point de vue civil et laïque, puisque j'appartiens à un ordre non autorisé et qui va être dissous dans quelques semaines.

—Je t'avoue que ce langage me surprend de ta part. Que peut la loi civile sur une obligation contractée envers Dieu, et au fort de la conscience?

—Tu as raison, mon cher Victor, et je suis ravi de te voir ces sentiments. Sois sûr, qu'avec la grâce de Dieu, je n'oublierai jamais ce que je suis. En des temps ordinaires j'aurais été heureux de te laisser la part qui me revient dans la succession de notre parent. Dans les circonstances actuelles, à la voile d'être mis à la porte de mon couvent, jete à la rue, dépouillé, exilé peut-être, j'ai dû consulter mes supérieurs sur la conduite que j'avais à tenir. Ils m'ont conseillé d'accepter la ressource que la Providence m'envoyait. Cinquante mille francs sont du pain pour moi et deux ou trois de mes compagnons.

—Tout ce que tu voudras, mais je trouve que tu fais bon marché de tes vœux.

—Sois sans inquiétude: outre le vœu de pauvreté j'ai fait celui d'obéissance. En suivant non-seu-



LE VOYAGE DU CANARD (pas le Vrai.)

lement les ordres, mais les conseils de mes supérieurs, je suis parfaitement en règle.

Il fallut bien se résigner et céder la moitié de la succession du cousin.

Un malheur n'arrive jamais seul. Le petit D... n'apprit-il pas que son concurrent était entré dans un couvent de jésuites, qu'il y avait entendu la messe! C'était s'il en fut, une honteuse palinodie. Le petit D... ne manqua point de la signaler. Trois mois durant les deux journaux qu'il avait à sa dévotion crièrent sur les toits la grande trahison de ce misérable Victor X... Le frère du jésuite, convaincu de cléricalisme et de jésuitisme secrets, échoua d'une façon pitoyable lors de l'élection du député de l'arrondissement. Tout porte à croire que cet échec ne sera pas le dernier. Il ne faut pas plus de jésuites dans les conseils généraux que dans la chambre des députés et au Sénat; Victor X... ne sera donc pas nommé conseiller général ainsi qu'il l'espérait. Il serait au terme de son mandat, exclu du conseil municipal que je n'en serais pas étonné.

JEAN GRANGE,

CORRESPONDANCE.

(Scène de campagne, garantie.)

Vous savez, chers lecteurs et lectrices, que l'Eglise catholique (par la voix de ses ministres) a mis des restrictions ou empêchements à toute union entre l'homme et la femme qui se trouvent parents à un degré quelconque, et tout bon chrétien, ne peut passer outre sans avoir préalablement obtenu une dispense de son Evêque. Malheureusement il y a des gens qui émettent sur ce sujet des opinions qui sont non seulement contraires aux lois de l'Eglise

catholique mais encore à celles de l'Humanité.

Témoin: le héros de l'anecdote suivante. Trois jeunes gens revenant un jour de Toronto. Durant le trajet nos lurons avaient faits force libations en l'honneur du divin Bacchus. Arrivés au village de..... leur séjour natal. Jean Patonillet, (c'est le nom de mon héros) dit à ses compagnons de voyage: Vous n'ignorez pas que je suis gros manche avec ma cousine germaine, et que, de plus j'ai l'idée bien arrêtée de l'épouser après Pâques. Bien! je veux aujourd'hui sans plus tarder, aller consulter notre bon cure. Le métier de vieux garçon ne va plus. Il faut que je fasse une fin.

Voilà donc mon gaillard qui entre chez le curé de l'endroit. Après les politesses d'usage, M. le curé, dit-il, je désire me marier avec ma cousine germaine, c'est une personne que j'estime beaucoup et je puis vous jurer qu'elle me le retourne en bonne fille qu'elle est. Dites moi donc combien il faudra payer pour obtenir la dispense. Une cinquantaine de piastres lui dit le curé. 50 piastres mais vous n'y pensez pas! je suis presque sans le sou, j'ai toutes les misères du monde à m'habiller. Regardez mes culottes, ce sont les meilleurs! voyez comme elles sont percées. S'il faut absolument tant d'argent; jamais, je ne pourrai épouser ma cousine germaine! Oh non! jamais! Puis se ravisant: pourtant des gens m'ont dit qu'il y avait des cas où l'on pouvait se marier avec sa cousine germaine sans payer des dispenses de cinquante piastres. Cela arrive quelque fois; dit le curé, mais pour cela il faut avoir des raisons graves. Pardonnez Monsieur le curé; si vous voulez je vais en faire des raisons graves. Je ne vous dit qu'à moi, Jean Patonillet.

SILVA.

Un gros gaillard, ayant la langue aussi bien pendue que celle d'une femme, portant une épaisse moustache noire, croyant que sans lui la procédure d'hussier ne peut se faire à la satisfaction de la Cour, travaille le français à coups de marteau et de rabot, juste comme s'il était à son ancien métier. Voici quelques extraits d'un de ces procès-verbaux de saisie indiquant la manière dont il désigne les effets saisis:

Après avoir poitré longtemps, en récitant une oraison funèbre, et jurant ses grands dieux qu'il n'était pour rien dans la chose, il a accouché de cette partie si nécessaire dans un procès-verbal de saisie; "parlant à une personne raisonnable de sa famille". Ensuite: j'ai saisi... une bibliothèque contenant cent volumes de livres—trois chaises, *bourrées en bois franc* (elles doivent être dures) —un *wall pocket* (pour porte-papier) accroché — deux racks pour chapeaux (pour pâtes): etc.

O Cômé! retourne à ton établi, raboté les planches, mais non pas le français.

UN HUI-SIER.

Le succès ayant surpassé nos espérances nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos bonnes pratiques que nous faisons de grandes réductions sur toutes nos marchandises de printemps, car ne pouvant encore avant quelques mois agrandir notre magasin déjà trop petit pour notre Stock, et recevant déjà nos marchandises d'automne, il faut nécessairement faire de la place. Nous avons donc décidé de vendre à n'importe quel prix, ce sera là un moyen, nous l'espérons, de reconnaître vis-à-vis nos bonnes pratiques l'encouragement libéral qui nous a été donné. Avis donc de profiter de l'occasion pour ceux qui ont quelques achats à faire. Ils seront certain de se procurer de belles et bonnes marchandises à bien bon marché chez

GRAVEL et THIBAUT
587 Ste. Catherine.

LE TORTONI.

Le restaurant français, le seul restaurant qui ait le véritable cachet parisien à Montréal est le Tortoni.

Les salons sont meublés avec luxe et élégance. Le service se fait avec politesse et promptitude. La cuisine est supérieur à celle de tous les autres restaurants de Montréal parce qu'elle est directement sous la surveillance d'un chef qui a donné des preuves abondantes de son talent au Delmonico de New-York où il a été longtemps le premier cuisinier. Nous voulons parler de M. Dubussel, qui sait déjà fait un nom à Montréal.

La cuisine est pourvue de fourneaux construits avec les améliorations modernes. On est toujours sûr d'avoir les primeurs des saisons au Tortoni. Repas servis au dehors sur commandes. Spécialités de repas pour les pique-nique.

Le Tortoni est aux Nos. 309 et 311 rue Ste Catherine près de la rue St Denis.